



Mail : administration@pays-gentiane.com

N/Réf : DM – VC / 250320

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Procès-verbal de la séance

L'an deux mille vingt-cinq et le six mars, l'assemblée, régulièrement convoquée le 27 février 2025, s'est réunie à 18h00 à la salle polyvalente de CONDAT sous la présidence de Valérie CABECAS.

Membres présents :

Christophe RAYNAL, Charles RODDE, Jean MAGE, Jean-Louis MARANDON, François BOISSET, Alexandre FAVORY, Blandine VAN-DYCK, Gilbert MOMMALIER, Louis TOTY, Valérie CABECAS

Membres représentés :

Chrystèle SERRE représentée par Louis TOTY

Membres excusés :

Pierre POUGET, Jean-Paul MALBEC

Absents :

Maurice PALLUT, Guy LOUBEYRE, Cécile UNIQUE, Jean-Maurice EMORINE

Date de la convocation : 27 février 2025

Secrétaire de séance : Charles RODDE

Membres en exercice : 17

Présents : 10

Pouvoirs : 1

Votants : 11

Madame la Présidente procède à l'appel des membres du Bureau. Elle déclare la séance ouverte à 18h05. Conformément à l'article à L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Charles RODDE a été désigné secrétaire de séance.



Ordre du jour :

- Attribution subventions aux entreprises (Délibération)
- Affaires diverses

Délibération – DE_002_2025 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU REGIME D'AIDE COMMUNAUTAIRE

Vu le règlement de la commission européenne n°1407/2013 modifié par le règlement (UE) n°2020/972 de la Commission du 2 juillet 2020 relatif à sa prolongation, concernant l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 relative à la réorganisation des compétences des collectivités territoriales en matière d'immobilier d'entreprises ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1511-1 et suivants ;

Vu le SRDEII adopté par délibération n°1511 de l'Assemblée plénière du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes des 15 et 16 décembre 2016 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Gentiane ;

Vu la convention du 27 juillet 2020 signée entre la Communauté de Communes du Pays Gentiane et le Conseil Régional d'Auvergne Rhône Alpes autorisant et définissant les modalités de mise en place d'un régime d'aide aux entreprises sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Gentiane ;

Vu le règlement d'aide aux entreprises aux entreprises de la Communauté de Communes du Pays Gentiane ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 6 mars 2025 ;

Madame la Présidente expose que, dans le cadre du régime d'aide communautaire aux entreprises validé par délibération du 24 octobre 2019, il convient d'attribuer les subventions aux entreprises ayant sollicité la Communauté de Communes.

Madame la Présidente présente la liste des entreprises, les montants d'investissements réalisés ainsi que les demandes de subventions correspondantes :

Nom de la société	Commune	Objet de la demande	Type d'investissement	Montant de dépenses éligibles HT	Montant de la subvention attribuée
Hôtel Le Lutéa	Riom-ès-Montagnes	Rénovation de la totalité des chambres	Travaux de rénovation et acquisition de matériel	56 836,76 €	5 000,00 €
La taverne 1881	Menet	Aménagement cuisine et laverie pour activité snacking	Travaux de rénovation et acquisition de matériel	23 450,48 €	1 983,42 €
Cresta	Cheylade	Projet de prestation de coaching et formation	Travaux de réhabilitation de mises aux normes, acquisitions de matériel	6 747,50 €	674,75 €
Les Nuances de Clarence	Riom-ès-Montagnes	Création d'un salon de coiffure	Acquisition de matériel	15 792,46 €	1 579,24 €



Hôtel Restaurant Le Saint Georges	Riom-ès- Montagnes	Modernisation du matériel professionnel	Acquisition de matériel	38 794,18 €	3 879,42 €
--------------------------------------	-----------------------	---	-------------------------	-------------	-------------------

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le bureau décide :

Présents : 10
Pour : 11

Procurations : 1
Abstention : 0

Votants : 11
Contre : 0

- D'ATTRIBUER les subventions proposées aux entreprises ;
- D'AUTORISER le versement de ces subventions aux entreprises ;
- D'AUTORISER Madame la Présidente à signer les conventions de versement d'aides ainsi que toutes pièces utiles.

Madame la Présidente fait un point sur les prochaines réunions communautaires :

- Réunion GEMAPI Bassin versant Auze-Sumène le 19 mars à Menet
- Bureau des Maires le 8 avril – Réunion de travail sur l'élaboration du règlement PLUi
- Conseil communautaire le 8 avril à Cheylade.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

Membres présents :

Christophe RAYNAL, Charles RODDE, Jean MAGE, Jean-Louis MARANDON, François BOISSET, Alexandre FAVORY, Blandine VAN-DYCK, Gilbert MOMMALIER, Louis TOTY, Valérie CABECAS

**Le secrétaire de séance,
Charles RODDE**

**La Présidente,
Valérie CABECAS**

